

Avis relatif à la demande d'exonération du rapport sur les incidences environnementales portant sur le plan communal d'aménagement dérogatoire dit « Quatre Vents » à ELLEZELLES

La Commission régionale d'aménagement du territoire, section Aménagement normatif, a examiné la demande d'exonération du rapport sur les incidences environnementales portant sur le plan communal d'aménagement dérogatoire dit « Quatre Vents » à ELLEZELLES introduite par la commune.

L'ensemble du dossier a été réceptionné par la CRAT en date du 20 février 2009.

Sur proposition de la section, la CRAT rend l'avis suivant en date du 10 mars 2009 :

Sur l'exonération du rapport sur les incidences environnementales :

Considérant que le périmètre (10,5 hectares) est repris au nord en d'activité économique mixte et au sud en zone agricole au plan de secteur ;

Considérant que la dérogation prévue par un Arrêté ministériel du 24 octobre 2007 prévoit l'inscription en zone agricole (0,813 hectares) d'une partie de la zone d'activité économique mixte et l'inscription en zone d'activité économique mixte (2,01 hectares) d'une zone agricole située le long de la RN 519 ;

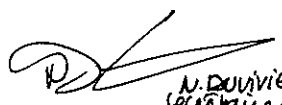
Considérant que la zone d'activité économique mixte est déjà partiellement urbanisée ;

Considérant que le plan communal d'aménagement (PCA) a pour objectif de préserver un élément caractéristique de la morphologie du Parc naturel du Pays des Collines, de permettre un aménagement optimal de la zone d'activité économique mixte et d'éviter l'altération du système oro-hydrographique ;

Considérant que le projet de PCA fera l'objet d'une étude hydraulique afin de prévoir une gestion intégrée des eaux pluviales et usées ;

Considérant que le projet de PCA prévoit un programme de plantations afin de veiller à une meilleure intégration paysagère de la zone d'activité économique mixte ;

La CRAT estime qu'il n'y a pas lieu de réaliser un rapport sur les incidences environnementales sur cet avant-projet de Plan communal d'aménagement.



N. Duvivier
secrétaire adj.
p.o. Pierre GOT,
Président.